

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4962**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Contrôleur superviseur de la circulation aérienne

Nouvel intitulé : Contrôleur superviseur de la circulation aérienne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole du Personnel Volant (EPV Nimes)	Directeur de l'école du personnel volant, Directeur de l'école du personnel volant

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

311r Contrôle et régulation du trafic

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le contrôleur superviseur de la circulation aérienne est chargé d'assurer les services de la circulation aérienne militaire et de la circulation aérienne générale, conformément aux accords passés avec les organismes de contrôle de l'aviation civile et militaire. Il assure la gestion du trafic au sol et en vol dans le volume de l'espace aérien du terrain (zone de contrôle spécialisée ou espaces aériens associés). Différents niveaux de qualification, acquis par le biais de la formation continue, jalonnent le parcours professionnel. Il est également chargé d'assurer la gestion de proximité de son personnel en tant que chef d'équipe ou chef de quart dans les domaines de la formation ou du monitorat. Activités visées :

- Gestion de proximité du personnel contrôleur (encadrer une équipe de contrôleur);
- Contrôle d'approche des aéronefs (coordonner et diriger l'ensemble des activités en salle d'approche, organiser les séquences de trafics en salle d'approche);
- Contrôle des aéronefs en vol et au sol (diriger l'activité des opérateurs placés sous sa responsabilité);
- Coordination des activités du bureau de piste (superviser les activités du bureau de piste).  
CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : - Maîtriser la supervision de l'ensemble des activités du contrôle aérien;
- Maîtriser la gestion du personnel de l'équipe aux postes de travail en fonction des qualifications acquises;
- Etre capable d'assurer l'instruction et l'entraînement du personnel de l'équipe (en liaison étroite avec la section formation);
- Maîtriser les procédures et connaître les enjeux de la commission locale des contrôleurs;
- Superviser la bonne exécution des procédures et des consignes locales;
- Savoir négocier un contrat de coordination avec un organisme adjacent;
- Maîtriser la répartition des charges de travail entre les contrôleurs radar;
- Savoir assurer les coordinations nécessaires avec les organismes de contrôle environnants;
- Savoir détecter une différence entre la situation prévue et la situation réelle;
- Superviser le travail des contrôleurs air et sol vis-à-vis du respect des créneaux de régulation de débit par les aéronefs qui y sont soumis;
- Superviser la bonne exécution des coordinations et des transferts d'aéronefs;
- Superviser l'application des procédures et des consignes locales;
- Superviser les activités du bureau de piste et coordonner son activité avec les contrôleurs de l'équipe;
- Savoir assurer, en tant qu'intermédiaire et interlocuteur, la coordination entre les différents organismes extérieurs à la plate-forme et les formations de la base.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le contrôleur superviseur de la circulation aérienne a vocation à servir comme militaire sous-officier de la Marine Nationale, principalement au sein des unités de l'aéronautique navale.

Officier contrôleur / officier contrôleuse de la circulation aérienne.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

N2202 : Contrôle de la navigation aérienne

**Réglementation d'activités :**

Le contrôleur superviseur de la circulation aérienne ne peut exercer ces activités qu'après obtention de la qualification opérationnelle de contrôleur supérieur, lui permettant de tenir les fonctions de chef de quart Bureau de piste, chef de quart Tour et Coordonnateur approche dans un centre de contrôle Marine.

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- UNITES DE CERTIFICATION : - UC1 Encadrement d'une équipe de contrôleurs
- UC2 Coordination et conduite des activités en salle d'approche
  - UC3 Organisation des séquences de trafic en approche
  - UC4 Conduite de l'activité des opérateurs responsables de la circulation aérienne

- UC5 Supervision des activités du bureau de piste

Evaluation des différentes composantes :

- Evaluations écrites (questions à choix multiples, questions ouvertes, études de cas);
- Evaluation orale (soutenance d'un mémoire);
- Evaluation en situation (mise en situation reconstituée, travaux pratiques, travaux dirigés, simulateurs);
- Evaluation continue (au poste de travail).

Les évaluations peuvent être spécifiques (évaluation écrite sur les savoirs théoriques et/ou procéduraux relevant d'une compétence) ou globales (évaluation des savoirs théoriques, procéduraux et savoir-faire relevant d'un groupe de compétences ou d'une unité de certification). Leur fréquence et leur organisation dépend donc des compétences visées.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Directeur des études de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), Président; - Capitaine de corvette, Commandant de l'Ecole du Personnel Volant (EPV), membre; - Capitaine de corvette, Directeur des études de l'EPV, membre; - Chef du département CA (ENAC), membre; - Chef du département EL (ENAC), membre; - Chef du département LH (ENAC), membre; - Chef du département MI (ENAC), membre; - Lieutenant de vaisseau, Inspecteur des études (EPV), membre; - Inspecteur des études (ENAC), membre; - Instructeur principal de la promotion, assistant; - Délégué de promotion, assistant; - Délégué aux formations initiales, secrétaire.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	- Directeur des études de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), Président; - Capitaine de corvette, Commandant de l'Ecole du Personnel Volant (EPV), membre; - Capitaine de corvette, Directeur des études de l'EPV, membre; - Chef du département CA (ENAC), membre; - Chef du département EL (ENAC), membre; - Chef du département LH (ENAC), membre; - Chef du département MI (ENAC), membre; - Lieutenant de vaisseau, Inspecteur des études (EPV), membre; - Inspecteur des études (ENAC), membre.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 2 janvier 1984 publié au Journal Officiel du 29 janvier 1984 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Contrôleur de l'aéronautique navale', niveau IV.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Contrôleur d'aéronautique', niveau III.

Arrêté du 27 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de la circulation aérienne', à compter du 26 mars 2002.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

6 à 10 certifiés par an en moyenne.

**Autres sources d'information :**

<http://www.marinerecruite.gouv.fr>

<http://www.defense.gouv.fr>

**Lieu(x) de certification :**

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE  
ECOLE DU PERSONNEL VOLANT  
30998 NIMES ARMEES

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Anciens libellés : - BS Contrôleur de l'aéronautique navale, niveau IV (Arrêté du 2 janvier 1984 publié au Journal Officiel du 29 janvier 1984)

- BS Contrôleur d'aéronautique, niveau III (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995)

- Technicien supérieur de la circulation aérienne', à compter du 26 mars 2002 (Arrêté du 27 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002)

**Certification précédente :** Technicien supérieur de la circulation aérienne (fiche incomplète)

**Certification suivante :** Contrôleur superviseur de la circulation aérienne